DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance.
Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.
Les avis seront publiés en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.
Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.
On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.
Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

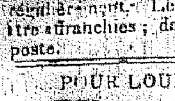

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATTI.
Le bateau à vapeur le **CHAMPION**, tirant peu d'eau, capitaine Ryan, ayant presque toute sa cargaison prête à embarquer, partira sous peu. Pour le reste de sa charge et fret, ayant de bons accommodements pour les passagers de chambre ou de pont. S'adresser à bord, ou à
13 mai — TOURNE & BECKWITH.

POUR MANCHESTER (YAZOO.)
Le bateau à vapeur, packet régulier **ABEONA**, Glover, capitaine, partira pour le lieu ci-dessus, Jeudi prochain, 15 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
13 mai — TOURNE & BECKWITH.

POUR LOUISVILLE.
Le superbe bateau-à-vapeur **HOMER**, Wm. Gay, capitaine ayant une partie de sa charge prête à embarquer, partira positivement Jeudi prochain, 15 du courant.
Pour le reste du fret ou passage, ayant de bons emménagemens de chambre et dessus le pont, s'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH.
9 mai — No 28 et 29 Nlle-Levée.

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU, ET MANDEVILLE.
Le bateau-à-vapeur **BLACK HAWK** commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche, 12 avril, et continuera tous les Dimanches, pendant toute la saison; il partira du chemin à-coulisses à 8 heures et demie du matin, et repartira de Madisonville à 2 heures et demie, il s'arrêtera aux endroits sus-nommés.
Les passagers voudront bien se rendre au lac par le char de 8 heures, le bateau devant partir immédiatement après qu'il sera arrivé. Pour plus amples renseignements s'adresser à WELLS & BAGLEY,
10 avril — Rue du Camp no. 27.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATTI.
Le bateau-à-vapeur **LOUISIANA**, capitaine Halleston, ayant la plus grande partie de sa charge prête à embarquer, partira sous peu.
Pour reste du fret, ou passage, ayant de bons emménagemens de chambre et sur le pont. S'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
6 mai — No 28 Nlle-Levée.

POUR BORDEAUX, (Passage seulement,)—Le navire **L'ADOLPHE FANNY**, capitaine Gallet, partira le 25 mai, et peut loger commodément aux passagers, à des prix modérés. S'adresser au capitaine à bord, en face de la rue St Pierre, ou à
R. A. LEFEVRE,
13 mai—3 — Rue St Louis, près la Levée.

POUR TAMPICO.
La goël. fine voilière **DORCHESTER**, cap. Sabri, a son chargement engagé et partira Jeudi prochain. Pour passage, s'adresser à
M S CUCULLU, LAPEYRE & co
13 mai — Rue Toulouse.

POUR BALTIMORE.
Le brick paquebot, fin voilier, **HOPE**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Walt, mettra à la voile dimanche 18 du courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord au-dessous de la halle, ou à
13 mai — HARRISON, BROWN & Co.

POUR NANTES.
Le Navire français **LA BONNE MERE**, capt. Beauregard, partira le 5 juin. Pour passage s'adresser au capitaine à bord, ou à
12 mai — J MAGER.

POUR BORDEAUX, [passage seulement.]
La belle barque française **JEUNE FRANCE**, capitaine Fabre, partira positivement le 15 mai, ayant tout son chargement à bord. Il peut encore recevoir deux passagers. S'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue St. Pierre, ou à
P. O. SOREL,
10 mai — rue Royale, No. 118.

POUR BOSTON—Le brick **ALADIN**, capt. Welsh, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à
9 mai — LINCOLN & GREEN.

A FRETER.
Le fin voilier brick **MARY**, doublé et chevillé en cuivre, de Baltimore, du port de 139 tonneaux, portant environ 1200 barils, et en bon ordre, pour les voyages, s'adresser à
HARRISON, BROWN & Co.
7 mai — rue Royale, No. 117.

POUR LE HAVRE.
La barque neuve française JOSEPHINE, cap. Seillet, partira le 14 du courant. S'adresser pour passage au capitaine à bord, ou à
6 mai — J MAGER.

POUR VERA-CRUZ.
La goelette **HALCYON**, capitaine Vigne, ayant une partie de son chargement engagée. Pour balance du fret, s'adresser au capitaine à bord, ou à — M S CUCULLU, LAPEYRE & Co,
5 mai — rue Toulouse, No. 20.

POUR LE HAVRE.
Le navire **SALEM**, capitaine Destebecho, partira le 25 mai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à — 3 mai — J. MAGER.

POUR LIVERPOOL.
Le navire **A. J. HENRY LEE**, capt. Pace, partira vers le 11 du courant. Il peut prendre 50 balles de coton sur le pont, et loger convenablement plusieurs passagers. S'adresser à bord, ou à
3 mai — LINCOLN & GREEN.

POUR BALTIMORE.
Le beau brick HOPE, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Galt, partira sous peu. Pour fret ou passage [ayant de bons emménagemens], s'adresser à bord, vis-à-vis du poteau No. 30, ou à
HARRISON, BROWN & CO,
2 mai — 117, rue Royale.

POUR NANTES.
Le navire **CECILIA**, capitaine Angaul, partira le 13 mai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
29 avril — J. MAGER.

POUR APALACHICOLA.—Le brick packet régulier. **DURANGO**, capitaine Shannon, ayant la principale partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'addresser à bord, ou à
28 av — E W GREGORY, rue de Chartres, No. 60.

POUR LA MOBILE (*Par la rivière.*)
LA goélette paquebot **BRILLIANT**, capt. Brown, est prête à recevoir du fret et des passagers. S'adresser à bord, en face de la douane, ou à — TOURNE & BECKWITH,
25 avril — Nos 28 et 29, Nlle-Levée.

POUR APALACHICOLA.
Le brick, paquebot neuf, **APALACHICOLA**, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face des magasins bleus, ou à — TOURNE & BECKWITH,
25 avril — Nos 28 et 29 Nlle-Orléans.

POUR MARSEILLE.
Le brick fin voilier **WILLIAM OSBORN**, capitaine McManus, partira sous peu. Pour passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à
17 avril — JULES LE BLANC.

POUR LE HAVRE.
Le paquebot navire **FLORENCE**, capitaine Smith, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
JULES LE BLANC,
15 av — No 103, rue Royale.

POUR LIVERPOOL.
Le navire de première classe, **WARSAW**, capitaine Hill, doublé et chevillé en cuivre, a besoin d'environ 500 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret, s'adresser à
I. OGDEN & Co,
11 avril — No. 60, rue Gravier.

M. T. LEGER, docteur en médecine et en chirurgie de la faculté de Paris, ancien professeur d'accouchemens, et médecin de l'hospice St. Vincent de Paule à Paris, s'est établi en cette ville. Le public peut compter sur son zèle et son exactitude; il demeure encoignure Royale et St. Pierre, maison du pharmacien.
7 avril—6m

SANGSUES DE CHOIX.—2000 Sangsues reçues par le navire Cécilia, à vendre par
L. DELOCHE, pharmacien,
7 mai—3 — encoig. Bourbon et Dumaine.

TRAITES sur France et New-York, à vendre par
V. POUTZ,
rue St. Louis, No. 82.

A LOUER.—Un vaste Magasin d'entrepot, de 80 pieds de longs, sur 40 de large, situé rue St. Philippe, entre Royale & Bourbon. Pour les conditions, s'adresser au soussigné.
13 juin — B. DUPUY.

A LOUER.
La maison en briques à trois étages, (*Free port*) entre les rues du Port et St. Ferdinand, s'adresser à
15 fév — T. NICOLET & Co.

A LOUER.
Pour mai prochain, à bail si on le désire.—Une belle Maison à 3 Etages, très bien finie, et bâtie depuis 2 ans, située rue Toulouse entre Royale et Chartres. On céderait à prix raisonnables les tapis, laces et meubles qui y sont.
Fr. PERRET & GALLY,
12 avril — rue Toulouse, No. 59.

MAGASIN A LOUER.—Convenable pour toute espèce de marchandises. S'adresser à
J. E. LOREILHE,
10 avril — encoig. Bourbon et Douane.

Pour cause d'absence.
A LOUER OU A VENDRE—La maison, rue Bourbon, entre les rues Ste. Louis et Conti, côté ouest, No. 113. Aussi, à vendre les meubles et les domestiques de la dite maison. S'adresser pour les renseignemens rue Royale, No. 107. — 22 av

Vente par le Juge de la paroisse de Plaquemines.
EN vertu de trois ordres de la Cour du premier district judiciaire de cet Etat, en date du 16 avril 1834, et à la requête de MM. Charles Forstall et Félix Forstall, syndics des créanciers d'Edouard Guérin, Louis Guérin et François Guérin, il sera vendu par le juge de paroisse soussigné, encanteur ex officio pour la paroisse de Plaquemine, le 11 de juin prochain, à 10 heures A. M. sur l'habitation desdits Guérin frères, dans la dite paroisse, les Propriétés suivantes, savoir: 12 Vaches, 12 Veaux, un Taureau, 19 Moutons. La charpente d'une maison avec presque toutes les planches pour la finir; 20 milliers de Briques et 200 barils de Coquilles d'huîtres.
Conditions: Toute somme au-dessous de $100, comptant; et au-dessus à 60 jours de crédit, en billets endossés à sat sfaction.
Paroisse de Plaquemine, 7 mai 1834.
8 mai — G. LEONARD, juge.

Elisha Crocker vs. H N Bozeman.
EN vertu d'un ordre de saisie et de vente qui m'est adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire. J'exposerai en vente le 8 de Juin prochain, à midi à la Bourse de Lafayette dans le dit faubourg la propriété suivante savoir: La moitié entière de ces deux lots ou morceaux de terre situés dans le dit faubourg Lafayette, paroisse Jefferson désignés sous le titre no. 1 et 2; le no. 1 a 248 pieds 4 pouces sur la rue des Naiades et s'étend à la profondeur du lot no. 3 borné en haut par les terres de Mme. veuve Livaudais et au bas par le lot no. 2. Le lot no. 2 faisant l'encoignure des rues Naiades et Jackson a 300 pieds de face sur la première rue et 275 sur la seconde, il est borné sur le troisième coté par le lot no. 7 et sur le quatrième par le lot no. 1.
2°. La moitié entière de ces deux lots ou morceaux de terre situés dans le derrière du même faubourg désigné sous le titre de no. 19 et 22; le no. 19 faisant l'encoignure des rues Jackson et Cows mesure 300 pieds de face sur la première rue et s'étend jusqu'aux terres maintenant appartenant à Louis Foucher. Le lot no. 22 qui avoisine le premier lot mesure 300 pieds de face sur la rue Jackson et s'étend en profondeur jusqu'aux terres de Louis Foucher, avec toutes les bâtisses et les améliorations faites sur le dit lot et aussi un nègre mâle nommé Harry âgé d'environ 35 ans. Saisi dans l'affaire ci-dessus mentionnée.
Paroisse Jefferson, 5 mai 1834.
8 mai — J. CHARBONNET, Sheriff.

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages, et offrent à vendre:
35 barriques Vin de Grave rouge;
132 do. do. rouge Médoc; 18 do do ordinaire,
52 caisses Vin rouge Margaux en demi bouteilles,
120 paniers Anizette;
115 barriques Vin rouge 1ère. qualité;
40 demi barriques Vinaigre 1ère. qualité,
40 do. Vin blanc Sauterne;
28 barriques Vin rouge Margaux supérieur;
300 caisses Vin rouge de différentes qualités,
15 demi-pièces Eau de vie Vieille de Cognac;
1 caisse Peignes assortis.
22 avril — J-B. & F. LABATUT.

TRUFES PURES, de Colin en boite et demi boite, raisins de malaga à l'eau de vie, excellente anisette de hollande, sardines de Colin et de Guilloux, arrivant par le Silem du Hâvre, à vendre chez:
J. E. LOREILHE.
8 mai — Encoignure Bourbon et Douane.

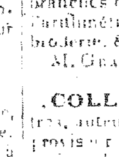

REÇU de France et à vendre par le soussigné, les fleurs et racines suivantes, on ne peut plus fraîches et de la première qualité.
Fleurs de Guimauve; do. de Violettes; do. de Sureau, do. de Camomille; Racine d'Angelique; do. de Guimauve.
22 avril — A. A. PEYCHAUD.

INSTITUTIONS POUR LES DEUX SEXES;
DANS LA VILLE DE BATON-ROUGE.

PENSION DE DEMOISELLES.
DIRIGEE, par Mme. & Mlle. **GRANET**, (Pour le moment dans la maison [illegible]) vis-à-vis celle de M. Morgan.)

Pensionnaires y compris le piano, la guitare ou le dessin,	$250	par an
Do. sans musique ni dessin,	200	do.
Demi-pensionnaires, musique ou dessin,	200	do.
Do. sans musique ni dessin,	150	do.
Externes, musique ou dessin,	111	do.
Do. sans musique ou dessin,	81	do.
Elèves n'apprenant que la musique,	51	do.
Blanchissage [pour les pensionnaires]	30	do.

Le tout payable par quartier et toujours d'avance.
L'éducation, pour les demoiselles, comprend toutes les branches de Littérature anglaise et française, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, la couture, la broderie, &c.
M. Granet se charge de la première classe de français.

COLLEGE dirigé par M. Granet, Docteur es Lettres, auteur de plusieurs ouvrages sur l'Education, et exprovisseur du collège Jefferson. [Pour le moment dans la maison de M. Michel.]

Pensionnaires,	$200	par an
Demi-pensionnaires,	150	do.
Externes, [y compris les classiques]	100	do.
Do. [sans les classiques]	60	do.
Blanchissage [pour les pensionnaires]	20	do.

Le tout payable par trimestre et d'avance.
L'éducation dans le collège, est portée tout aussi loin que dans tout autre établissement de ce genre, et se compose du latin, du grec, du français, de l'anglais, de la versification, de l'arithmétique et des mathématiques, de la géographie, de l'histoire, de l'écriture, &c.
Conditions communes aux deux Etablissements.
Les pensions fournissent aux élèves les plumes, le papier et l'encre. Les livres, les ardoises, ainsi que la langue Espagnole, les frais de maladie, et les arts d'agrément sont à la charge des parens qui sont libres de choisir leurs médecins.
Un quartier commencé est censé fini et sera payé en entier.—Les absences ne donnent droit à aucune déduction, à moins qu'elles ne soient occasionnées par une maladie et qu'elles ne durent plus d'un mois.
Chaque pensionnaire doit apporter, un bois de lit de 28 pouces de large, 2 matelats, 2 moustiquaires, 1 traversin ou oreiller, 2 couvertures, 1 courtepointe blanche, 2 pes. de draps, 2 taies-d'oreiller, 6 serviettes ou essuie-mains; 1 cuillère d'argent, 1 couteau et 1 fourchette d'acier, 1 gobelet et un trousseau suffisant. Chaque article doit être marqué du nom de l'élève, et d'une manière bien distincte.
A la sortie d'un élève, les draps et les serviettes restent à l'institution pour le service de l'infirmerie.
Deux sœurs ou deux frères pourront coucher dans le même lit. — 27 mars

Bureau de la Compagnie des Architectes,
Nouvelle-Orléans, le 1er. juin 1834.
AVIS—Les actionnaires de la seconde et troisième souscriptions formant la balance du fonds capital de la dite compagnie, sont prévenus qu'ils auront à payer au bureau de la Direction, à la presse à coton de la Levée, le 1er. juin 1834, le 6ème. dixième sur le montant de leurs actions respectives. Par ordre de la direction.
2 mai — SOMMEREAU, secrt.

2 000 DOUBLONS à vendre par
7 mai — J. MAGER.

SEL—1500 sacs sel commun, à vendre par
HARRISON BROWN & CO,
8 mai — 117, rue Royale.

FERBLANC—30 caisses ferblanc, 12 barques. Porter, à vendre par HARRISON, BROWN & Co,
8 mai — 117, rue Royale.

DISSOLUTION DE SOCIETE.
LA société qui existait ci-devant en cette ville sous la raison de Salter, Gaillard & Co., pour la charpenterie de navires, est dissoute d'un commun accord, à dater de ce jour. Le capitaine R. L. Robertson est dument autorisé de la liquidation des affaires de la société. Tous ceux qui ont des réclamations contre eux, et tous ceux qui leur doivent sont requis de régler avec lui dans le plus bref délai.
RICH. SALTER
PETER GAILLARD.
22 av—15 — JOHN HUGS.

L. G. SASSINOT reçoit par le navire Olimpia et offre à vendre les articles suivans: 10 balles d'anis de tours; 1 boucaut de gomme arabique; 1 ditto d'encre de Guyot; 2 balles racine gentiane; 2 caisses verres à quinquets; 20 estagnons eau de fleurs d'oranger triple; 2 malles briquets oxigénés; 50 grosses veilleuses; 100 bouteilles jus groseille; amandes douces et amères; colle de poisson en feuilles; fleurs de camomilles, guimauve, violettes, sureau, angélique, &c. — L G SASSINOT,
16 avril — rue St-Louis, No 90.

LES soussignés ont reçu par la goëlette Nueva Manuella, de Tabasco, et offrent à vendre,
3 surons Indigo de Guatimala,
15 tonneaux Bois de Campêche.
8 mai — A. QUERTIER & BOUTIN.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.
IL sera vendu, Mardi 20 courant, à midi, à la Bourse d'Hewlett, les esclaves suivant appartenant à feu Madame Garic, savoir:
NORBET, garçon, âgé d'environ 23 ans, bon nègre de champ, cocher, et serviteur de maison.
HECTOR, nègre africain d'environ 50 ans, nègre de champ et jardinier.
MARIE ANNE, négresse d'environ 40 ans, avec son enfant Lalotte âgé de 6 ans, excellente cuisinière, laveuse, repasseuse et domestique de maison.
CATICHE, créole, mulâtresse, d'environ 26 ans avec ses deux enfants, Irène de 8 ans et Matilde de 4 ans.—Cette esclave est bonne cuisinière, laveuse, repasseuse et plisseuse, et domestique de maison. Tous ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Condition: Un tier argent comptant et la balance à 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des héritiers et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Aussi—Une Plantation, située à la terre au bœufs dans la paroisse de St. Bernard, Etat de la Louisiane, mesurant deux acres de front plus ou moins sur les deux côtés du Bayou aux bœufs et de 40 arpens de profondeur, il y a sur cette terre une maison, cuisine, magasin, &c.
Cette plantation est bornée en haut par la propriété de M. Caurrel et en bas par la plantation de M. Garie.
Conditions: 1 et 2 ans de crédit, avec billets endossés à la satisfaction des héritiers et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés par Félix de Armas, N. P. aux frais de l'acquéreur. — 6 mai—6,3p

PAR FERNANDEZ & WHITING.
PAR ordre de l'honble. cour de district dans l'affaire de Joseph Flaver vs. ses créanciers. Par ordre du syndic, il sera vendu Jeudi prochain, le 15 courant au magasin No. [illegible] rue du Canal, entre la rue Chartre et la Levée, à 10 heures a. m.
Le fond et les effets de cet établissement, consistant en boîtes, souliers, brodequins et une quantité de cuirs pour semel et à empeigne.
Aussi, tout ce qui y appartient.
Conditions à la vente. — 6 mai

PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu le vendredi, 6 juin prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse d'Orleans, en date du 1er. mai 1834, les biens ci-après décrits, dépendant de la communauté des biens qui existent entre dame Marie, Elizabeth, Eugénie Debuys et feu Joseph Adelphe Tricou son époux, savoir:
1° Un **LOT DE TERRE** ayant 33 pieds 7 pouces de face à la rue Bourbon, sur une profondeur irrégulière de 120 pieds du côté de la rue St. Pierre et 70 pieds du côté de la rue d'Orléans, et sur la ligne du fond, 33 pieds 4 pouces; le tout mesure français, aussi, les édifices qui se trouvent bâtis sur le dit lot de terre, consistant en une maison neuve à étage et en briques, une cuisine, aussi neuve à étage et en briques.
2° *Charles*, nègre âgé de 11 ans, domestique de maison.
3° *Héloïse*, négresse âgée d'environ 20 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant.
4° *Charlotte*, négresse âgée de 32 ans, cuisinière.
5° *Lewis*, nègre âgé de 20 ans, cocher.
6° 20 *Actions* de la Banque du Commerce.
Conditions—Le lot de terre payable à 8, 16 et 24 mois, les esclaves Charles, Héloïse et Charlotte, payables à 6, et 12 mois et Lewis $368, 28 cents payables le 1er. février 1835, et la balance à 12 mois, le tout, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et les actions de la Banque du Commerce comptant. Les actes de vente seront passés pardevant Mr. L. H. Ferraud, not. pub. aux frais des acquéreurs. — 5 mai

PAR F. DUTILLET.
EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, il sera vendu vendredi, 30 mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les 7 Esclaves ci-dessous nommés, dépendant de la succession de feu P G Huchet Kernion.
CORA, négresse âgée d'environ 40 ans.
ELIJAH, nègre âgé de 25 ans.
CHARLES, nègre âgé de 25 ans.
GEORGE, nègre âgé de 20 ans.
VALENTIN, nègre âgé de 60 ans.
DINA, négresse âgée de 50 ans.
MELITTE, négresse âgée de 26 ans.
Conditions: payables à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement; les billets devront être faits et [illegible].
Les actes de vente seront passés chez H. Pedesclaux, not. pub. aux frais des acquéreurs. — 2 [illegible]

PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu le samedi, 17 mai courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Un arpent de Terre face au fleuve, situé à environ [illegible] milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, [illegible] du fleuve, mesurant 20 arpents de profondeur [illegible] dans la partie supérieure par Pierre Peyroux [illegible] M. Joshua et sur le reste de la profondeur par [illegible] Amant, avec les édifices qui y sont construits [illegible] consistant en deux maisons neuves [illegible] et l'autre trois appartements et deux cabinets [illegible]
ESCLAVES
[illegible]
Jack, nègre américain, âgé d'environ 28 ans, [illegible] cocher et garde à tout.
Ma[illegible], nègre américain, âgé d'environ 25 ans [illegible] tonnelier, bucheur, [illegible] et propre à tout.
Henry, nègre américain, âgé d'environ 20 ans, charretier et bucheur.
George, nègre américain, âgé d'environ 17 ans domestique de maison et cocher.
Abner, nègre américain, âgé d'environ 27 ans.
Bob, nègre américain âgé d'environ 27 ans.
Conditions: L'arpent de terre à 6, 12 18 et 24 mois, les esclaves à 1 an de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

PAR HEWLETT & BRIGHT.
SERA vendu, Samedi, 10 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Le nègre Abraham, âgé d'environ 39 ans, nègre de champ, fort adroit et de bonne volonté, pour toute sorte d'ouvrage [illegible] d'intelligence pour satisfaire de domestique.
Conditions: comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur.

PAR F. DUTILLET.
IL sera vendu le samedi, 24 mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, en date du 19 avril 1834, l'esclave ci-après nommé dépendant de la succession de feu veuve Daudly de Berlain,
Adélaïd, âgée de 18 ans, mulâtresse.
Conditions: Un tiers payable le 24 septembre 1834, un tiers le 24 mars 1835, et un tiers le 24 septembre 1835 en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé devant F. de Armas, notaire public. — 24 avril—10,2ps

LAFAYETTE PORTER-HOUSE.
Rue Bienville, No. 21.
WEBB BAGNAL & WEBB tiennent constamment à leur établissement un assortiment de Bière, petite bière et cidre de New-York de première qualité, qu'ils offrent à vendre à bon marché,
300 grosses bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons, à vendre à bon marché, 28 fév

MAGASIN DE VOITURES.
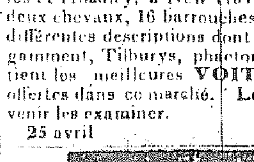
Reçu par les derniers arrivages et en magasin: 9 carosses des célèbres manufactures de Joseph Clark et fils et de G. & A K Cartrer, Newark, [N. J.]; 16 barrouches à 2 chevaux avec et sans sièges de cochers; quelques unes desquels ont été élégamment décorées dans les manufactures de Brewster & Colles et Hoadley, à New Haven; 8 barrouches pour un ou deux chevaux, 16 barrouches à un cheval, 25 cabriolets de différentes descriptions dont plusieurs sont ornées très élégamment, Tilburys, phaetons &c. Cet établissement contient les meilleures **VOITURES**, qui aient encore été offertes dans ce marché. Les acquéreurs sont priés de venir les examiner. — M. WALTON,
25 avril — 12 et 14, rue de la Douane.

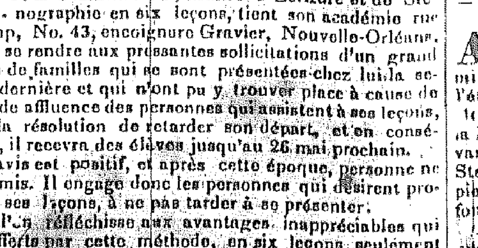

W. C. DUHERTIS, Maître d'Ecriture et de Sténographie en six leçons, tient son académie rue du Camp, No. 43, encoignure Gravier, Nouvelle-Orléans.
Pour se rendre aux pressantes sollicitations d'un grand nombre de familles qui se sont présentées chez lui la semaine dernière et qui n'ont pu y trouver place à cause de la grande affluence des personnes qui assistent à ses leçons, a pris la résolution de retarder son départ, et en conséquence, il recevra des élèves jusqu'au 26 mai prochain.
Cet avis est positif, et après cette époque, personne ne sera admis. Il engage donc les personnes qui désirent profiter de ses leçons, à ne pas tarder à se présenter.
Que l'on réfléchisse aux avantages inappréciables qui sont offerts par cette méthode, en six leçons seulement d'une heure chacune, on acquiert une écriture qui vous met à même de remplir toutes sortes d'emplois. Le prix est $8.75 cents. — 30 avril

EAU-DE-VIE de cargaison, vieux Cognac et Eau-de-vie fine Champagne.—35 demi pipes eau-de-vie 4e preuve; 11 do do vieux Cognac; 11 do do vieille eau-de-vie de Champagne, importés par les soussignés, et débarquant de la barque Hilletus venant de Bordeaux.
10 mai — CARRIERE & BORDUZAT, rue St. Louis, 11

VENTES PAR LE MARSHAL.

L. A. Pignegny vs. Goguet.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval juge conseiller de la cour de Cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente publique, le Jeudi 22 mai, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, UN CHEVAL de selle. Saisi dans cette affaire. Conditions: comptant.
10 mai — B. BEAUREGARD, marshal.

J. T. Maunsel vs. D. C. Hutchinson.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le mardi 20 mai 1834, à 4 heures P. M., à mon bureau, rue Condé No. 35, un Bureau de comptoir avec un grillage, saisi dans cette affaire.
10 mai — B. BEAUREGARD, marshal.

P. McMullen vs Legget.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mardi 20 mai 1834, à midi, à la Bourse Hewlett, un CHEVAL sorrel, une charette et harnais, saisis dans cette affaire.
Conditions: comptant.
10 mai — B. BEAUREGARD, marshal.

Thos. Mulvihill vs Madame Jefferice.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le jeudi, 15 mai, 1834, à 4 heures de l'après-midi, à mon bureau, rue Condé, No. 35, divers meubles, saisis dans cette affaire.
Conditions; comptant.
6 mai — B BEAUREGARD, marshal.

J. Lartigue vs. capitaine St. Martin, et la goëlette Blooming Youth; P. Dupuis vs. les mêmes.
EN vertu de 2 ordres de fieri facias à moi adressés par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le samedi, 17 mai 1834, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, la goëlette Blooming Youth, ses agrès et apparaux, saisis pour satisfaire les jugemens rendus dans lesdites affaires.
Conditions: Comptant.
15 avril — B. BEAUREGARD, marshal.

D. Esther vs. M'Clait.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi, 14 mai, à 4 heures P. M., à mon bureau, rue Condé, No. 35, 3 carabines, saisies dans cette affaire.
Conditions: Comptant.
3 mai — B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi, 14 mai 1834, à 4 heures P. M., à mon bureau, rue Condé, en face de la rue Madison, 1 10 morceaux de fer fondu, pour le fond des fourneaux de steamboats, saisis dans l'affaire de Eddy Stinson. Conditions: Comptant.
3 mai — B. BEAUREGARD, marshal.

Pierre Dumay vs. Marcel Dupont.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le jeudi, 15 mai 1834, à 4 heures de l'après-midi, à mon bureau, rue Condé No. 35, 25 paires de souliers, saisis dans cette affaire.
Conditions: comptant.
6 mai — B BEAUREGARD, marshal.

Victor Rouquage vs E Patcher.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs Gayarré juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le jeudi 14 juin 1834 à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St Louis, un certain lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, rue de l'Union, entre Morales et [illegible] et dans l'îlet No 24, et sous le No 7, conformément à un plan dressé par A. D'Hémécourt, déposé et déposé dans l'étude de C. Pollock not pub, ledit terrain mesurant soixante trois pieds onze pouces 3 lignes de face à la rue de l'Union, sur cent vingt sept pieds dix pouces 6 lignes de profondeur. Saisi dans ces affaires.
Conditions: Comptant.
9 mai — B. BEAUREGARD, marshal.

Gaspard Rojo vs Pla de Bal.
EN vertu d'un ordre de fi. fa. à moi adressé par l'honorable Chs Gayarré juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le mardi 20 mai 1834, à 4 heures P. M., à mon bureau, rue Condé, No 35, une Pirogue [illegible] saisie dans cette affaire.
Conditions: comptant.
9 mai — B. BEAUREGARD, marshal.

COUR DE DISTRICT—La banque de Crédit de la Nouvelle-Orléans contre Maria Emilie [illegible] veuve de Jean-Baptiste W[illegible].—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse encoignure des rues Chartres et St Louis dans cette ville, [illegible] prochain, à [illegible]
La propriété décrite dans le dit ordre [illegible]
[illegible]
[illegible] 14 Novembre [illegible] et la balance comptant.
[illegible] — G. W. MORGAN, shériff.

BIBLIOTHEQUE FRANCAISE
[illegible] LITTERATURE FRANÇAISE, No. 10, [illegible]
W. McKEAN.
LA BIBLIOTHEQUE choisie de la LITTERATURE FRANÇAISE, [illegible] Prix six piastres, [illegible]
W. McKEAN, [illegible]
[illegible]

MR. JOURDAN, dentiste, devant partir pour France du 15 au 20 courant, prie ceux qui lui doivent de le solder le plus tôt possible, et invite ceux qui auraient quelques réclamations à lui faire, de se présenter sans délai.
Il se chargera avec plaisir de toutes les commissions qu'on voudra bien lui confier, sans aucune rétribution, en payant d'avance; seulement on lui remboursera les droits et frais. — 12 mai—3t

LES créanciers de la faillite Prendergast sont priés de remettre leurs réclamations avec les titres à l'appui, d'ici à quinze jours, à M. P. Soulé avocat, rue St. Louis, afin que le tableau de distribution que doit présenter le Syndic, puisse être préparé et mis en cour immédiatement.
Nouvelle-Orléans, 8 mai 1834.
10 mai—3 — J. F. E. LIVAUDAIS, sindic.

MESSIEURS J. P. & R. DOLBEAR donnent avis que leur académie d'écriture sera fermée jusqu'au mois de novembre. Toutes les personnes qui auront affaires à eux voudront bien s'adresser à Diego Murphy, [rue Conti, No. 44] qui agira en qualité d'agent pendant leur absence de cette cité. — 26 avril

Bureau de la Banque des Citoyens de la Louisiane.
LES Souscripteurs au fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sont requis de transmettre leurs titres au bureau de M. P. Soulé, avocat, rue St. Louis, [entre les rues Royale et Bourbon] afin que lesdits titres puissent être soumis aux conseillers légaux nommés par la Direction pour les examiner, et en faire leur rapport à la Banque, et que les hypothèques qui doivent garantir le paiement des *bonds* à émettre, soient immédiatement fournies.
Ceux des souscripteurs qui, à dater d'aujourd'hui, n'auront pas transmis leurs titres dans le délai de soixante jours (pour la ville) et quatre vingt dix jours (pour la campagne), seront considérés comme renonçant aux droits et privilèges qui pourraient résulter de leur souscription.
Nouvelle-Orléans, 22 mars 1834.
Par ordre de la Direction,
24 mars—3m — E. BARAU, secrétaire.

Compagnie d'Assurance Commerciale.
LES livres de souscription au fond capital de cette Compagnie seront ouverts le jeudi, 10 d'avril 1834, à 10 heures du matin, et continueront à l'être chaque jour jusqu'à 1 heure de l'après-midi, jusqu'à nouvel avis, au No. 74, rue du Canal, près du bureau de John Kitty Smith, Esq. sous la direction des commissaires soussignés, nommés par l'acte d'incorporation.
WM. G. HEWES,
A. L. M. DAMARIN,
CHANDLER WHITE,
ABIJAH FISK,
WM. BULLITT,
J. LE BLANC,
H. F. M'KENNA,
N. N. WILKINSON,
H. M. WRIGHT,
F. PESCHIER,
27 mars — A. QUERTIER.

AVIS.
ATTENDU que Martin Blache s'est adressé à moi pour faire annuller une hypothèque spéciale de six mille piastres, consentie par lui le 29 de juillet 1831, en l'étude de M. Théodore Seghers, notaire public, en qualité de Register des Testamens, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, sur un terrain et les bâtisses se trouvant dessus, situé rue des Remparts, entre Dumaine et Ste. Anne, Nouvelle-Orléans, de la contenance de trente pieds huit pouces de face, sur cent cinquante pieds de profondeur, mesure française.
Les présentes sont à l'effet de donner avis à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire dans les quatre vingt dix jours qui suivront leur publication, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque ne serait pas radiée.
En foi de quoi j'ai signé la présente et y ai apposé le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le 8 d'avril 1834, l'an 58 de l'indépendance des Etats-Unis.
[L. S.] — A. B. ROMAN,
Par le Gouverneur,
10 av—90 — George Eustis, Sect. d'Etat

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu à la Bourse, Samedi 24 du courant, à midi.—Un terrain situé à l'encoignure des rues de la Douane et Robertson, de soixante pieds de face sur la première rue et de cent trente deux pieds deux pouces de profondeur sur la dernière rue, mesure française; ce lot est désigné par le no 6 dans l'îlet no. 36.
Conditions: le quart comptant, et le reste à un, deux et trois ans, avec des obligations endossées et hypothèque jusqu'à parfait payement.
L'acte de vente sera passé pardevant Mr. Lewis, not. pub. aux frais de l'acquéreur. — 13 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu, mercredi le 14 du courant, à midi, au magasin de l'encan, No. 20, rue St Louis,
40 barils de mulets salés
10 do de poissons rouges et carp-burgots
2500 livres de poissons séchés, poissons rouges &c.
13 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.
SAMEDI, 24 du courant, il sera vendu, à midi à la Bourse, la famille de nègres suivante:
Viney, griffonne, âgée d'environ 35 ans, cuisinière, laveuse et repasseuse.
Jean, âgé de 17 ans,
Emmanuel, âgé de 11 ans,
David, do 15 do,
Murray, do 9 do,
Tous ces nègres sont d'excellens domestiques et d'une bonne apparence. Ils sont garantis des maladies et vices prévus par la loi, et ne sont pas vendus à cause de leurs défauts.
Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. Les actes de vente seront passés pardevant Mr. Lewis, not. pub. aux frais des acquéreurs. — 12 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.
SAMEDI, 17 du courant, il sera vendu, à la Bourse Hewlett.
12 Lots de Terre, situés dans le faubourg Montreuil, faisant face sur la rue Désiré, et situés entre les rues Prospere et St Avide, dans l'îlet No. 25, chaque lot mesure 120 pieds de profondeur, sur une face de 25 pieds cinq pouces sur la rue Désiré, dont un plan est exposé au café de la Bourse.
Conditions—12 mois de crédit en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés chez Felix de Armas, not. pub, aux frais des acquéreurs. — 9 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.
PAR ordre de l'honorable cour de district, dans l'affaire de Joseph Flower contre ses créanciers, il sera vendu Jeudi 15 courant, au magasin No. [illegible] rue du Canal entre la rue Chartre et de la Levée, à 10 heures a. m. le fond de [illegible] et l'assortiment, consistant en boîtes, souliers, brodequins et une quantité de cuirs à semelle et à empeigne, peaux, &c.
Conditions à la vente. — 8 mai

PAR HEWLETT & BRIGHT.
IL sera vendu mardi, 20 mai, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves suivans, appartenant à l'ancienne société de MM. Salter, Gaillard & Co.
Dick, âgé d'environ 30 ans, calfat et marchant [illegible] outils tranchans.
Harry, alias Danwood, âgé de 26 ans, charpentier.
Dennis, âgé de 21 ans, calfat.
N. B. Dick et Danwood sont garantis, Dennis ne l'est pas, vu qu'il s'est absenté 3 fois.
Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Aussi—Au même tems et au même endroit, le garçon Isaac, âgé de 21 ans, calfat, garanti, excepté qu'il s'est [illegible] quelques fois, le présent propriétaire ne le vend [illegible]
Conditions: 6, 12 et 18 mois, en billet endossé et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Aussi—Au même temps et au même endroit, 4 parts dans chacun des bateaux de remorque suivans, Grampus, Porpoise, Shark et Whale.
Conditions: 1 et 2 mois, en billets endossés à satisfaction.
Les actes de vente devant Wm. Boswell, not. pub. aux frais des acquéreurs. — 26 av

PAR J. LE CARPENTIER.
IL sera vendu vendredi, 23 mai 1834, à midi précis, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, en date du [illegible] avril 1834, la propriété ci-après désignée, dépendant de la succession de feu Rasile [illegible]
[illegible] située en [illegible] rue Bourgogne, entre les rues St. Philippe et des Ursulines, ayant 30 pieds de face à la rue Bourgogne, sur 120 profondeur, sur le quel se trouve une maison de 4 appartements à l'ensuite les uns des autres, une cuisine en bois et en mauvais état.
Conditions. Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans, [illegible] en billets endossés avec hypothèque jusqu'à parfait paiement et divisé en quatre coupons égaux; les frais de vente seront à la charge de l'acquéreur, [illegible] la possession de la propriété vendue [illegible] de la vente. — 22 av

PARTI MARRON.
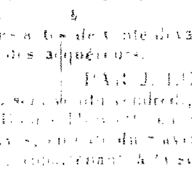
Le mulâtre nommé **THOMAS**, est parti marron de chez le soussigné le [illegible] Le Havre [illegible] [illegible] Norton, conducteur. Le propriétaire de cet esclave, Mr John Michel, ayant laissé [illegible] [illegible]
[illegible] 1834. — P. ALLAIN.

$10 DE RECOMPENSE
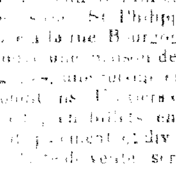
Parti marron vers les premiers jours d'avril, de l'habitation J. Girod, paroisse St Charles, un mulâtre Américain nommé ZACHARIE ou Jack, parlant un peu Français, taille d'environ 5 pieds 10 pouces, ayant une cicatrice sur [illegible], ou gauche, [illegible] corps.
14 mai—2

$30 DE RECOMPENSE.
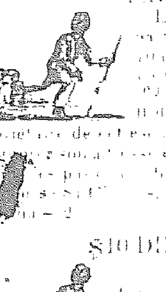
PARTIE marronne de chez la soussignée, mercredi, vers les quatre heures, la négresse **SUZANE**, âgée d'environ 21 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, d'une assez bonne figure, elle a amené avec elle, son enfant nommé George, âgé d'environ 4 ans, elle a sous l'oreille gauche un signe assez apparent; elle avait lors de son départ une robe de couleur foncée. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la conduira au soussigné ou la logera dans une des geoles de cet Etat.
JOHN CAROLL.
12 mai — No. 19 rue Jefferson.

$10 DE RECOMPENSE.
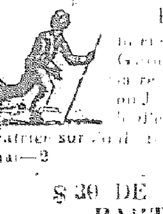
SERONT données pour l'arrestation du mulâtre JESSEE, qui est parti de chez moi samedi, 28 du mois dernier; il est âgé d'environ 20 ans à peu près 5 pieds 10 pouces de taille, parlant français et anglais, un peu gauche en apparence.
Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas l'employer à leurs bords, sous peine d'être poursuivis d'après toute la rigueur des lois.
MADAME HURTUBISE,
7 mai—6 — rue St. Louis, entre Dauphine & Bourgogne.

$5 DE RECOMPENSE,
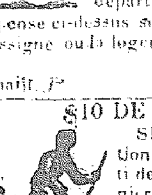
PARTIE marronne de chez la soussignée, la négresse **CAROLINE**, âgée de 18 ans, très connu en cette ville.
Les capitaines de bateaux à vapeur et autres son avertis de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis.
La récompense susdite sera donnée à celui qui la mettra à la geole ou la ramènera à sa maitresse.
Cette négresse est connue en ville comme ayant été employée à vendre des baquets par les rues.
3 mai — Ve. LACOUR.

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.
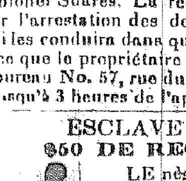
Sont partis marrons, dimanche 20 avril courant, les Esclaves suivants, savoir:
ANDREW, mulatre couleur foncée ou grif, taille de 6 pieds, et d'une assez forte corpulence, ayant une difficulté à parler.
JACOB, même couleur à peu près qu'Andrew, taille de 5 pieds 9 ou 10 pouces, et bien proportionné, parlant très-vite, et a des manières assez brusques. Ces esclaves sont partis marrons en même temps. Ils ont été amenés dans cette ville il y a environ trois mois, de la Caroline du sud, par le colonel Suares. La récompense ci-dessus sera donnée pour l'arrestation des deux, ou $25 pour chacun, à celui qui les conduira dans quelque lieu de sûreté, de manière à ce que le propriétaire puisse les ravoir. S'adresser au bureau No. 57, rue du Canal, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi. — 28 avril—d

ESCLAVE MARRON,
$50 DE RECOMPENSE.
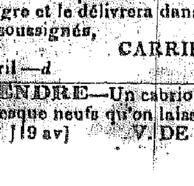
LE nègre WILLIAM, agé d'environ 24 ans, de la taille de 5 pieds 9 pouces, d'une physionomie agréable et de bonne tournure, ne parlant qu'anglais, est parti marron depuis environ 8 jours. Il est excellent cordonnier et sachant bien lire et écrire, pourra chercher à se faire passer pour libre.
Les capitaines de bâtiments et de bateaux à vapeurs sont prévenus de ne pas recevoir à leur bord le dit esclave sous peine d'être poursuivis conformément aux termes de la loi. La susdite récompense sera accordée à quiconque arrêtera le dit nègre et le délivrera dans une des prisons de l'Etat, au aux soussignés,
CARRIERE & BORDUZAT,
25 avril—d — Rue St. Louis, no. 13.

A VENDRE—Un cabriolet, avec tous les harnais, presque neufs qu'on laissera à bon marché. S'adresser à — [19 av] — V. DE LA COVA & FRERES.

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES—Vente par le Register des Testamens—Jeudi, 15 mai, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu François Jacquet, la propriété ci-après décrite, savoir:
Un Terrain situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues des Ursulines et Hôpital, ayant environ 25 pieds de face, (mesure française) sur 100 pieds de profondeur, sur lequel il y a une maison de 66 pieds de long, dont 33 pieds sont briquetés entre poteaux, et 33 pieds en mur plein et autres bâtisses dans la cour.
Conditions de la vente: comptant.
Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.
N. B. L'acte de vente sera passé chez L. H. Féraud, not. pub. aux frais de l'acquéreur. — 12 av

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régistre des Testamens—Vendredi, 16 mai prochain, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bryan Colin, l'esclave ci-après décrit, savoir:
Aimée, négresse âgée d'environ 35 ans, cuisinière, un peu blanchisseuse et repasseuse.
Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.
N B. L'acte de vente sera passé devant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. — 14 av

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 29 mai, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de feu Charles Laurel, h. c. l., le terrain ci-après décrit, savoir:
Un lot de terre, situé dans la rue Julie, entre les rues Baronne et Philippa, mesurant 30 pieds de face sur 160 pieds de profondeur, mesure française ensemble les améliorations qui sont dessus.
Conditions de la vente 12 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour, — W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. L'acte de vente sera passé devant L. H. Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. — 23 avril

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments, Samedi, 21 du courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente au ci devant domicile de feu Upton Schuber, dans la rue Carondelet, les meubles meublant et autres effets mobiliers, appartenant à la succession du dit défunt. Conditions de la vente: comptant. Par ordre de la Cour.
12 mai. — W F C DUPLESSIS, reg.

PAROISSE D'ORLEANS,—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régister des Testaments, Mercredi 14 de Mai courant, à dix heures du matin, j'exposerai en vente, sur la [illegible] entre les rues St Louis et Conti, le fonds [illegible] et quelques effets mobiliers appartenant à la succession de feu Domingo de Arriola. Conditions comptant. — Par ordre de la Cour.
10 mai — W F C DUPLESSIS, register

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens,—Mardi 20 mai courant à 10 heures du matin, il sera vendu, dans la [illegible] Remparts, entre les rues Conti et Bienville, les effets mobiliers, consistant en chaises en acajou, tables à jeu, armoires en acajou &c &c appartenant à la succession de feu Thomas Dan[illegible]—Conditions, comptant.
Par ordre de la cour,
9 mai — W. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*—Vente par le Register des Testaments. Jeudi, 12 Juin à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Domingo de Arriola, les esclaves ci-après décrits, savoir:
Louise, négresse âgée d'environ 40 ans.
Suzette, négresse, fille de Louise.
Conditions de la vente. Six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour.
W F C DUPLESSIS, rég.
N B Les actes de vente seront passés pardevant Feru, Grima, not pub aux frais des acquéreurs. — 10 mai

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves. Vente par le Register des Testaments.—Jeudi, 12 Juin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu James Garides, l'esclave et la propriété ci-après décrite, savoir:
L'esclave LOUISE, négresse, âgée d'environ 55 ans.
Propriété—Un terrain situé dans la rue des Ursulines, entre les rues des Remparts et St. Claude, ayant environ 34 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 155 pieds de profondeur plus ou moins (mesure française.)
Conditions de la vente: comptant.
Par ordre de la cour,
10 mai — W F C DUPLESSIS, Régister.
N B—Les actes de vente seront passés pardevant Wm Christy, not. pub. aux frais des acquéreurs.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 26 Mai courant, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse pour compte de la succession de feu Marie Boixel, la propriété ci-après décrite, savoir
[illegible] désignés par les Nos. 3, 10, et 11 [illegible] No 2, sur lesquels il y a une maison [illegible]
Conditions [illegible] mois de crédit en un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant L H Féraud not pub. aux frais de l'acquéreur. — 9 mai

COUR DES PREUVES—Attendu que George Salkeld a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curateur aux héritiers absens de feu George Salkeld décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour,
9 mai — W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de William H Ireland.
PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué.
Par ordre de la cour,
9 mai — W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Succession de Francis B Phelps
PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et le dit curateur déchargé de ses fonctions en payant la balance aux héritiers du défunt. Par ordre de la cour,
9 mai — W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES—Succession de Anne Roche.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la défunte, ne serait point approuvé et homologué.
Par ordre de la cour,
5 mai — W F C DUPLESSIS, rég

Succession de Jean Fosse.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
5 mai — W F C DUPLESSIS, rég.

LE soussigné informe le public qu'il ne sera prêt à recevoir des PENSIONNAIRES à son Hôtel de Pascagoula que le 20 juin, après lequel temps sa maison sera élargie, ses emménagements généralement améliorés, et sa buvette pourvue des meilleures liqueurs.
Pascagoula, 5 mai 1834.
9 mai—2w — JOHN M'RAE.

M. J. E. TATE, professeur d'anglais et d'espagnol a l'honneur de prévenir les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il donne des leçons dans l'une ou l'autre de ces langues. Le prix sera très modéré: s'adresser No. 85, rue d'Orléans.
Référer à F. H. Petitpain et C. Samory.
6 mai—2ps

OPIUM de Thèbes (Egypte) 6 caisses reçues par le navire Edouard de Marseilles, à vendre par
F. PERRET & GALLY.
12 mai — Rue Toulouse No. 59.

ETABLISSEMENT DE MACHINE A VAPEUR,
No. 120, rue de la Nouvelle-Levée, encoignure St. Joseph.
LE soussigné informe le public qu'il est prêt à construire toutes espèces de machine à vapeur. Il fournira les ouvrages en fer, des fontes de cuivre et de fer, et fera en ce genre toutes sortes de réparations pour les bateaux à vapeur. Les ordres seront exécutés avec promptitude. Il espère que le public continuera à le patroniser.
J. F. OSBORN,
N B Il a maintenant en main: 1 machine de 15 1-2 pouces à cylindre, 1 do. 11 1-2 do. do.; 1 do. 7 1-2 do. do.; 1 do. 6 1-2 do. do. — 17 déc—6m

AVIS—Le dépôt de RUM, de M. H. Martin, de la paroisse Assomption, est rue Royale, No. 107, où il y en aura constamment à vendre au cours.
6 mai—a — E. L. BERNARD.

AVIS—Les soussignés viennent de recevoir par le navire Champion du Havre, et offrent à vendre, 685 caisses de vin, (ayant droit au drawback.)
9 mai — A QUERTIER & BOUTIN.